Légende:

- Limite communale
- Voies ferrées
- périmètre de protection SEVESO
- Limite de zone ou de secteur
- Emplacements réservés (cf tableau ci-dessous)
- Périmètre d'attente de projet (article L.123-2a du Code de l'Urbanisme)
- Zone de non-aedification

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES (plan partie sud)			
Identifiant	Destination	Bénéficiaire	Surface en ares
18	Elargissement de la rue des Vignerons (largeur variant de 12 à 21 m) pour aménagement des talus et préservation des boisements existants	Commune de Riedisheim	67
19	Elargissement du chemin rural de Rossburgweg (largeur 8 m) dans sa partie basse débouchant sur la rue du Beau-Site	Commune de Riedisheim	7,5
20	Aménagement d'un espace de protection autour du Mandrienneis	Commune de Riedisheim	172
21	Aménagement de la rue Castelnau (largeur 10 m) entre la rue Bellevue et le sentier de la Loière	Commune de Riedisheim	14,5
22	Elargissement de la rue de la Couronne (largeur 6 m) entre le n°38 et le n°60	Commune de Riedisheim	16,6
23	Elargissement de la rue de la Forêt (largeur 10 m) entre la rue Traversière et la rue de Dornenheim	Commune de Riedisheim	39,5
24	Elargissement de la rue des Merles (largeur 8 m)	Commune de Riedisheim	17,3
CHEMINEMENTS			
Identifiant	Destination	Bénéficiaire	Surface en ares
L	Aménagement d'un sentier piéton (largeurs 1,50 m et 3 m) entre le Mandrienneis et la limite intercommunale avec Richeim	Commune de Riedisheim	24,1
M	Aménagement d'une liaison piétonne existante (largeur 1,50 m) entre la rue de Mulhouse et la rue des Pyrénées	Commune de Riedisheim	0,9
N	Création d'une liaison piétonne (largeur 1,50 m) depuis la rue de Habsheim, derrière l'ancien Couvent	Commune de Riedisheim	2
O	Création d'une liaison piétonne (largeur 1,50 m) entre la rue de la Chapelle et la rue Jeanne d'Arc	Commune de Riedisheim	2,35
P	Création d'une liaison piétonne (largeur 1,50 m) entre la rue de Habsheim et la rue de Rossburg	Commune de Riedisheim	1,75
Q	Aménagement d'un sentier piéton (largeur 1,50 m) au lieu-dit "le Fuchsberg"	Commune de Riedisheim	5,3
R	Aménagement de sentiers piétons (largeurs 3 m et 1,50 m) entre la rue de Habsheim prolongée et la rue de Brueksch prolongée	Commune de Riedisheim	62
S	Création d'un sentier (largeur 3 m) reliant la rue St-Marc et les hauteurs du Rossburg	Commune de Riedisheim	15,2
T	Création d'une liaison piétonne (largeur 1,50 m) reliant l'allée des Ecureuils, la rue des Merles et la rue des Bohes	Commune de Riedisheim	6
U	Prolongement de la liaison piétonne entre la rue Berthold et le Parc Wallach	Commune de Riedisheim	1
V	Création d'une liaison piétonne entre l'Avenue Delfius et la rue de Mulhouse	Commune de Riedisheim	38,6
Z	Création d'un cheminement piétonnier et cyclable (largeur de 3 m)	Commune de Riedisheim	2,6

MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL d'URBANISME

COMMUNE DE RIEDISHEIM
Département du Haut-Rhin

riedisheim
www.riedisheim.fr

1
2
1

3a. PLAN DE ZONAGE N°2
Echelle : 1/2000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil d'Agglomération du 13 décembre 2021

Le Vice-Président

Remy NEUMANN

aurm